

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. :— 6 11 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et Co, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »		» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 10 Novembre.

L'acte du 16 mai a été non-seulement une faute, mais cette faute a été aggravée par un ministre de l'intérieur qui a dépassé, en fait d'audace électorale, tout ce que l'on avait vu jusqu'alors.

Le jour pouvait venir où le Maréchal de Mac-Mahon serait amené, par la force des choses, à s'entendre avec le Sénat pour dissoudre la Chambre des députés; mais cette heure malheureuse, et qu'il fallait conjurer, n'était prévue ni indiquée par aucun fait sérieux et aucune crainte réelle, quand l'événement du 16 mai a éclaté. La Chambre des députés avait refusé d'admettre l'amnistie pour les condamnés de la Commune, et avait nettement repoussé la séparation de l'Eglise et de l'Etat, par une écrasante majorité, contre une cinquantaine de voix. Elle avait augmenté ensuite le budget des cultes de 200 mille francs. Quel péril voyait-on dans le présent, et pourquoi ne pas compter, pour l'avenir, sur le progrès persévérant du bon sens contre l'utopie, de la modération contre la violence? N'avait-on pas tout à espérer du fonctionnement régulier de la liberté et de la discussion?

Aujourd'hui, quel est l'esprit sensé, quel est le bon citoyen ayant salué le 16 mai avec joie, qui ne reconnaisse qu'on s'est engagé dans une voie déplorable? Si on pouvait revenir en arrière, on n'hésiterait pas à biffer de notre histoire contemporaine cette date fatale, qui a tout remis en question. Le pays calme et prospère se détachait de plus en plus des préoccupations gouvernementales, parce qu'il avait confiance dans la Constitution du 25 février, votée librement et patriotiquement, comme une impérieuse nécessité et à défaut de toute autre combinaison pratiquement réalisable. Il fallait garder ce terrain excellent pour les intérêts généraux de la société, au lieu de réveiller des passions qui s'éteignaient, des souvenirs irritants qu'il importait d'effacer, des compétitions qui n'avaient plus un motif plausible à alléguer.

Mais le mal est fait. Comment éviter les conséquences qui peuvent en résulter?

L'examen réfléchi et absolument désintéressé de la situation, doit porter tous les hommes sincèrement conservateurs et libéraux à demander que la Constitution soit respectée. La Chambre des députés est incontestablement le rouage principal de cette Loi souveraine; mais cette Chambre a été nommée *malgré* et même *contre* les déclarations récentes du Maréchal-Président. Tel est le danger, tel est l'obstacle. Pourquoi chacun ne ferait-il pas un pas, c'est-à-dire une concession? Pourquoi, dans ce but, le Sénat ne prendrait-il pas le rôle conciliateur qui lui appartient?

La République a triomphé à l'Assemblée nationale parce qu'on ne trouvait rien à lui substituer dans l'ordre des choses possibles? Elle a triomphé bien plus complètement aux élections du 20 février 1876? Tout récemment enfin, elle a obtenu un dernier et immense triomphe dans les élections lé-

gislatives et départementales, malgré toutes les menaces et toute la pression de la candidature officielle. Est-il raisonnable de nier l'évidence de ces faits, et une fois cette évidence admise, n'est-il pas indispensable de ratifier la volonté de l'immense majorité, en acceptant la République, au moins par raison? Cette forme gouvernementale cessant d'être le point de mire des opposants, quoi de plus simple et de plus juste que de faciliter un accord entre le Maréchal et la Chambre! L'honnêteté du Maréchal est au-dessus des attaques; le droit de la Chambre est au-dessus de toute contradiction. Quelle invincible difficulté existerait donc pour l'adoption d'une sorte de *modus vivendi*?

Si le Maréchal ne se prêtait pas à un arrangement de cette nature, il se tromperait ou bien on le tromperait comme au 16 Mai.

Si la Chambre, de son côté, poussait les choses à l'extrême, elle perdrait de vue que le Maréchal est plus utile au maintien de la République qu'un président, qui aurait toujours été républicain.

Cette affirmation ressemble à un paradoxe, et cependant rien n'est plus rigoureusement exact. La République a déjà eu un président qui n'est point arrivé au terme de son mandat. Elle en aurait un second qui renoncerait de poursuivre la route commencée. Cela serait peu encourageant, pour cette immense opinion moyenne, battue un jour, mais inévitablement victorieuse pour de longues années après les émotions et les secousses passagères.

Le Maréchal est là. La meilleure solution c'est qu'il y reste avec une politique d'apaisement et de concorde entre les bons citoyens, afin qu'il soit une garantie vivante et agissante contre les deux fléaux dont la France est tourmentée : l'empire et la démagogie.

L'article suivant est emprunté au *Journal des Débats* :

Nous voici entrés dans la dernière phase de la crise. Dans la phase aiguë et décisive, nous y entrons avec confiance, parce que nous sentons qu'il n'y a dans la constitution de notre jeune République aucune lésion grave, et qu'elle ne demande qu'à bien vivre, tranquillement et fermement de sa vie propre, dès qu'elle aura été délivrée des éléments étrangers et hostiles qui la gênent et la paralysent. Une République de suffrage universel à laquelle on a voulu violemment imposer le régime du pouvoir personnel, voilà notre état, la contradiction de notre situation, notre maladie. Cette maladie est guérissable; il suffit que le pouvoir personnel, introduit par une regrettable erreur dans le jeu de nos institutions, disparaisse et s'en aille chercher fortune ailleurs. L'air de la France républicaine ne lui vaut rien, et l'on peut bien dire qu'il est le plus malade de nous tous.

Comment s'accomplira le départ, comment s'opérera cette autre évacuation du territoire? Nous n'avons pas à le dire, la première séance ne nous ayant d'ailleurs apporté que fort peu de lumière à cet égard. Nous savons seulement que le président de la République a voulu former un ministère, qu'il n'y a point réussi; nous savons aussi, d'après certaines rumeurs très accréditées, que le ministère du 16 mai, n'osant pas affronter tout seul même la Chambre haute, aurait voulu cette fois encore se couvrir du patronage du maréchal et se présenter

caché sous se bouclier devant le Sénat; mais il s'est trouvé, dans le Sénat, des personnages très autorisés qui ont protesté contre cette violation suprême de la grande règle de l'irresponsabilité présidentielle et déclaré qu'à aucun prix ils ne consentiraient à s'en faire solidaires. Ceci est véritablement l'avertissement de la fin; ceci veut dire que la Constitution a enfin conquis la majorité, même au Sénat, et que le régime parlementaire ne manquera nul part de défenseurs. Enfin il y a autre chose dans cet incident très grave : il y a la preuve que le sentiment de la responsabilité, ce commencement de la sagesse politique, s'est enfin réveillé dans l'esprit des sénateurs constitutionnels, et que le Sénat ne doit pas être considéré comme un Sénat à tout faire, comme un Sénat d'empire, comme une Assemblée dénuée de volonté propre, de moralité, de conscience, dont on peut dire : « Nous gouvernerons avec elle », sans même avoir pris le soin de la consulter.

Le Sénat maintenu dans son devoir et dans son rôle, le pouvoir exécutif relégué dans la fiction de son irresponsabilité, dont il lui serait donné de bénéficier tout à son aise s'il voulait se plier aux lois du régime parlementaire, le ministère du 16 mai isolé et livré au jugement des Chambres qui l'attendent, voilà où nous en sommes, ce qui est acquis du moins en ce moment, et ce premier résultat, s'il est durable, ne sera certainement pas à mépriser.

Mais ce n'est que le premier acte; la toile va se lever sur le second, et le Sénat, cette fois encore directement mis en cause et sollicité, y pourra jouer le rôle le plus honorable; on peut même dire qu'il ne tient qu'à lui de jouer toute la pièce en un quart d'heure et d'en précipiter le dénouement à la satisfaction du pays tout entier. Pour cela, il a peu de chose à faire; il n'a qu'à s'attacher comme c'est son devoir, très étroitement à la Constitution et à refuser nettement sa part des responsabilités qu'il n'a point encourues. Cela revient à dire que le Sénat ne doit accorder au ministère du 16 mai rien qui ressemble à un bill d'indemnité. Non seulement il doit refuser expressément ce bill, cette absolution du passé, mais il se trouve dans l'impossibilité d'accorder à ce même ministère sa confiance pour une nouvelle campagne. Se confier pour l'avenir, ne serait-ce pas, en effet, absoudre le passé? Les deux actes se tiennent, en sorte que, dans ce cas, le ministère du 16 mai obtiendrait par une sorte de préterition ce bill d'indemnité que l'honneur exige qu'on lui refuse. Ceci est un point capital et que nous recommandons à la conscience des membres de notre haute Assemblée. Ils ne peuvent pas permettre aux ministres du 16 mai d'é luder la question de confiance. Cette question, d'ailleurs, se posera d'elle-même dès le premier acte, si insignifiant qu'il soit, de ce ministère, et, d'une manière ou de l'autre, le Sénat sera bien amené à faire connaître qu'il entend répudier expressément toute responsabilité dans la politique officielle de ces cinq derniers mois. Ce sera la condamnation; cette condamnation est fatale, inévitable. Elle sera prononcée d'une voix plus ou moins ferme, elle sera enveloppée dans une formule plus ou moins obscure et adoucie; mais ce sera tout de même la condamnation. La Chambre des députés sera là, d'ailleurs, pour la traduire, s'il est besoin, et pour la transposer au ton qui conviendra.

Que fera le pouvoir exécutif en présence de cet échec d'un ministère que son dévouement obstiné aurait voulu couvrir jusqu'au bout? Par cet acte d'une vigueur salutaire, il se trouvera tout à coup peut-être malgré lui, bien qu'à son profit, dégagé d'une solidarité compromettante et inconstitutionnelle, et redevenu libre d'agir enfin selon la vérité parlementaire, en gouvernant avec la majorité. Le président de la République consentira-t-il à profiter de cette heureuse fortune? Voudra-t-il se croire délié par le pays de tous ses autres engagements pris envers des personnes, et dans lesquels il s'est si malencontreusement enlacé? Pourra-t-il se soustraire aux tendances de son milieu, de son éducation, de toute sa vie? C'est un

problème psychologique que nous n'essaierons pas d'éclaircir, mais dont la solution ne saurait se faire attendre bien longtemps. Ce serait d'ailleurs manquer au patriotisme que de la tenir trop longtemps en suspens.

COURRIER PARLEMENTAIRE

Avant la Séance.

Versailles, 8 nov., 2 h., soir.

Les bureaux de la Chambre se sont réunis à une heure, pour se constituer. Tous les présidents et tous les secrétaires appartiennent au parti républicain. On a ensuite nommé les sous-commissions et on leur a distribué les dossiers électoraux qu'elles auront à examiner.

Versailles, 8 nov., 2 h., soir.

Les sénateurs de la droite viennent de se réunir dans un bureau pour discuter la question de savoir si une interpellation doit être adressée au gouvernement.

Versailles, 8 nov., 2 h. 30, soir.

Dans une réunion des droites du Sénat, le projet d'interpellation, qui avait été annoncé, a été abandonné et M. Beraldi s'est prononcé contre un vote de confiance au cabinet, dont, a-t-il dit, le pays a condamné la politique. Une vingtaine de sénateurs, appartenant au centre droit, se sont prononcés dans le même sens.

Versailles, 8 nov., 2 h. 50, soir.

On assure qu'une députation des droites du Sénat sera envoyée auprès du Maréchal pour l'assurer que le refus de confiance s'adresse uniquement au ministère et non à lui, qui reste au-dessus des débats parlementaires.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 8 novembre.

La séance de la Chambre des députés a été ouverte à 3 heures, par M. Grévy. L'ordre du jour appelant la vérification des pouvoirs, l'un des rapporteurs, M. Thézenas, est monté à la tribune et a présenté son rapport sur l'élection de M. Rouvre dans l'arrondissement de Bar-sur-Seine; mais ici s'est placé un incident. Plusieurs députés de la droite ont protesté en déclarant que la Chambre n'était pas en nombre et ont demandé le renvoi à demain. Le président s'y est opposé et a dit qu'il y avait seulement lieu d'attendre que la Chambre soit en nombre. Après une suspension d'un quart d'heure, la séance est reprise et les validations commencent, pour occuper toute la séance.

La Chambre valide 28 élections.
Sur l'élection de M. Roques, à Rodez, M. Brisson demande l'ajournement de l'examen de cette élection, issue de la candidature officielle.

M. Paul de Cassagnac répond que le deuxième bureau pense qu'il serait injuste de constituer une Chambre avec des républicains.

En 1871, on fit plus d'usage des candidatures officielles qu'en 1877.

M. Paul de Cassagnac dit que certaines candidatures ont été affaiblies par l'appui du Gouvernement (applaudissements ironiques à gauche), et s'il ne l'a pas déclinée, c'est pour ne pas fuir la solidarité avec ses amis de la droite.

M. Brisson dit que sa proposition d'ajournement tend à réserver la question des candidatures officielles, qui sera mieux discutée en présence de ce Gouvernement vaillant qui veut garder le pouvoir, mais qui ne se présente pas devant la Chambre. On craint sans doute un désaveu comme celui qu'on vient d'entendre. (Applaudissements à gauche.)

L'ajournement de l'examen de l'élection de M. Roques est prononcé par 302 voix contre 290.

Après quelques validations, la Chambre, sur la demande de M. Laussédât, suspend sa séance à 5 heures 50; elle la reprendra à 8 heures pour continuer la vérification des pouvoirs.

Séance de nuit.

La séance de la Chambre est reprise à 8 heures et demie, sous la présidence de M. Rameau, vice-président.

La Chambre valide l'élection de M. Rouvier, malgré l'observation de M. Baragnon, disant que l'élection était contestée.

La Chambre valide sans incident 91 élections.

Le rapport sur l'élection de M. Bamberger conclut au renvoi du dossier au ministère des travaux publics, à cause de l'intervention des cantonniers en faveur du concurrent de M. Bamberger.

Ces conclusions sont adoptées.

La Chambre valide encore 29 élections.

La suite de la vérification des pouvoirs est renvoyée à demain.

SÉNAT

Séance du 8 novembre.

La discussion du projet de loi sur l'état-major est ajournée.

Les articles restants du Code rural sont adoptés.

Le Sénat décide le renvoi aux ministres de l'intérieur et de la justice d'une pétition de M. le docteur Brochard, transférant le service des enfants trouvés aux administrations gouvernementales et rétablissant les tours.

Le Sénat s'est ajourné au 14 novembre.

Après la Séance.

Versailles, 8 novembre, soir.

Dans la réunion plénière des gauches, tenue ce soir, on s'est borné à élire un comité de 18 membres.

MM. de Marcère, Bethmont, Germain, de Choiseul, Léon Renault, pour le centre gauche.

MM. Jules Ferry, Albert Grévy, Tirard, Antonin Proust, pour la gauche républicaine.

MM. Gambetta, Brisson, Floquet, Lepère, Goblet, pour l'Union républicaine.

MM. Louis Blanc, Lockroy, Madier-Montjau, Clémenceau, pour l'extrême gauche.

Le comité a reçu pleins pouvoirs de la majorité. Il gardera le secret sur ses délibérations.

INFORMATIONS

La population de la France

Le Journal officiel publie ce matin un rapport adressé par le ministre de l'intérieur au président de la République, sur les résultats du dénombrement de la population, exécuté en 1876, en conformité du décret du 24 août 1876.

Le dénombrement de 1872 fixait le nombre des arrondissements à 362, le nombre des cantons à 2,865, le nombre des communes à 35,989 et le nombre des habitants à 36,102,921.

D'après le recensement de 1876, on compte 362 arrondissements, 2,863 cantons, 36,056 communes et 36,905,788 habitants.

Le nombre des arrondissements est donc resté le même; celui des cantons a diminué de deux.

Les circonscriptions communales ont également subi quelques modifications, 67 sections ayant été érigées en municipalités distinctes. Le nombre des communes se trouve, par suite, porté de 35,989 à 36,056.

La population de la France était, en 1872, de 36,102,921 habitants, et se répartit de la manière suivante :

Sexe masculin.

Garçons	9.805.761	
Hommes mariés.....	7.587.259	
Veufs.....	980.619	
	18.373.639	18.373.639

Sexe féminin

Filles.....	8.944.386	
Femmes mariées.....	7.567.080	
Veuves.....	2.020.683	
	18.532.149	18.532.149

Total général..... 36.905.788

De la comparaison qui précède, il résulte que la population s'est accrue, depuis 1872, de 82,867 habitants ou de 2 1/7 0/0.

Cette augmentation équivaut à l'accroissement moyen de la population pendant les périodes quinquennales qui se sont succédé depuis un demi-siècle, abstraction faite des territoires annexés à la France ou qu'elle a perdus pendant ce laps de temps.

L'augmentation, en 1876; est plus forte pour le sexe féminin, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

	1872.	1876.	Augmentation.
Sexe masculin	18.980.476	18.373.639	394.163
Sexe féminin	18.122.448	18.532.149	409.704

Les départements où l'accroissement est le plus sensible sont les suivants :

	Augmentation
Finistère	23.143
Gironde.....	30.093
Loire.....	40.002
Marne.....	21.623
Mearthe-et-Moselle.....	39.472
Nord.....	71.821
Seine.....	190.789

Dans vingt départements, au contraire, il y a décroissance. Je citerai notamment : les Basses-Alpes, le Calvados, l'Eure, le Gers, le Lot, la Manche, l'Orne et le Vaucluse.

Le département de Seine-et-Oise accuse également une diminution de 18.190 habitants, mais cette diminution provient surtout du fait de la garnison de Versailles qui, depuis 1872, a été réduite de 14,000 hommes environ.

Ces décroissances ont pour causes principales la réduction dans le nombre des mariages, l'excédant des décès sur les naissances, les modifications introduites dans la culture des terres et l'émigration des populations des campagnes vers les centres industriels, où les attirent une vie plus facile et l'appât de salaires plus élevés.

On constate, en effet, qu'à l'exception de trois villes : Montpellier, Angers et Avignon, qui ont perdu ensemble 4,275 habitants (Versailles, dont la garnison a été réduite de plus de moitié, n'entre pas en compte), toutes les grandes agglomérations présentent un excédant de population et ont profité dans une large mesure de l'accroissement général, puisqu'elles lui empruntent 313,513 habitants, c'est-à-dire près des deux cinquièmes de l'augmentation.

A elles seules, les villes de Marseille, Toulouse, Bordeaux, Béziers, Saint-Etienne, Roubaix, Lyon et Paris figurent dans cette augmentation pour 219,929, c'est-à-dire pour près d'un quart.

ORIENT

Une dépêche turque dément que Moukthar ait abandonné Erzeroum : il organise la défense de la place avec son armée; il a reçu des renforts; il est abondamment pourvu de vivres. Mais le Times soutient que si la prise d'Erzeroum n'est pas encore un fait accompli, elle peut être considérée comme certaine d'ici à peu de temps. En tout cas, il paraît que les Russes ne se sont pas encore emparés de cette ville.

Nous avons résumé les renseignements d'origine turque sur les ressources dont Osman-Pacha dispose à Plewna; la conclusion était que ce dernier peut résister longtemps. Voici la contre-partie. Une dépêche de Roumanie affirme d'une manière générale qu'au témoignage de gens compétents, de Tottleben sans doute, Plewna n'en a plus pour quinze jours. Le Times est encore plus rigoureux; il prétend qu'Osman, à la date du 29 octobre, n'avait plus de vivres que pour dix jours. Selon le correspondant du Temps à l'armée russe, la garnison est réduite aux dernières limites du rationnement. D'après le Daily-News, elle est, de plus, à court de munitions. Le Manchester Guardian prétend qu'à Constantinople même on désespère du salut de Plewna. Il est vrai qu'il y a quelques jours le même journal déclarait qu'au séraskiérat on était très-confiant dans le succès d'Osman. Enfin, notre correspondant de Vienne annonce que la chute de Plewna est attendue à bref délai.

De ces informations, il résulte que la situation d'Osman devient très-critique. On s'attend à ce qu'il cherche à forcer les lignes d'investis-

sement. Nous avons déjà signalé les indices qui montrent qu'au dehors les Turcs cherchent en ce moment à coopérer à sa prompte délivrance.

Le Standard dit que toutes les troupes disponibles à Sofia, dans la Vieille-Serbie, en Albanie couvrent les routes qui conduisent à Orhanié. Le Globe prétend que Mehemet-Ali est arrivé à Plewna; c'est sans doute Sofia qu'il faut lire; son commandement comprend toutes les forces concentrées dans la Bulgarie occidentale. C'est une seconde armée qui attaquerait les Russes par l'ouest, pendant que Suleyman les prendrait par l'est.

Les Russes, de leur côté, affirment qu'ils sont en mesure de s'opposer, à une sortie d'Osman par la route de Sofia; il ne lui reste d'autre issue que par le nord-ouest, dans la direction de Widin; mais alors il se trouverait enfermé dans le cul-de-sac formé par le Danube, l'armée ennemie et la ligne de Timok, sur laquelle les Serbes ont déjà concentré des forces respectables. On ajoute que l'état-major russe compte, après la chute de Plewna, passer les Balkans cet hiver même.

Le Fremdenblatt observe non sans raison que les succès actuels ont singulièrement haussé le ton de la presse russe; celle-ci parle déjà avec dédain de « l'équilibre européen » et de « l'attitude perfide des puissances. » Notons à cet égard un article du Golos; il ne suffit plus d'améliorer le sort des chrétiens bulgares. « La Russie ne peut pas laisser les chrétiens en Arménie sans garantie contre l'oppression turque. » En revient-on aux projets de conquêtes en Asie, qui avaient été signalés au début de la campagne? Il est difficile que ces insinuations ne réveillent point les inquiétudes de l'Angleterre.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Nous lisons dans la Gazette de Languedoc : Un garçon de café, âgé de dix-sept ans, originaire de Figeac a été arrêté à Toulouse, comme inculpé de vol de deux montres en or avec chaînes du même métal, au préjudice d'un restaurateur du boulevard de Strasbourg.

Sous ce titre : La décentralisation théâtrale, le Journal de Toulouse publie en variétés un article dont nous reproduisons les lignes suivantes :

« Il n'est pas donné seulement, à la capitale, le monopole de la centralisation; la province s'adjuge aussi, parfois, ce doux privilège, témoin Marseille, qui a inauguré Laure et Pétrarque, de M. Duprat. Toulouse va suivre sous peu cet exemple, en montant sur la scène des Variétés, le drame de M. Mary-Lafon, le Maréchal de Montluc, et enfin, Carcassonne est appelé également à voir, cet hiver, sur son théâtre, la première représentation du Duc de Montmorency, ou une conspiration sous Louis XIII, drame historique, en vers, en 5 actes, avec épilogue, par M. Gabriel Peyronnet, de Castelnaudary. »

Un avis dont les boulangers devront faire leur profit :

Une ordonnance récemment rendue par le préfet de police de la Seine interdit formellement de faire usage, pour le chauffage des fours de boulangerie et de pâtisserie, de bois ayant été enduits de peinture ou ayant subi des préparations chimiques quelconques.

Il sera dressé procès-verbal contre les contrevenants.

L'ordonnance dont il s'agit a été motivée par un fait singulier. Il y a quelques mois, une communication faite à une société scientifique révélait que des symptômes d'empoisonnement s'étaient produits chez un nombre relativement considérable de personnes ayant mangé du pain confectionné par un boulanger du quartier Monceaux.

On fit une enquête, et l'on apprit que le boulanger faisait usage, pour le chauffage de son four, de bois provenant de démolitions. Or, ces bois, qui avaient été, pour la plupart, en-

duits de peinture à base de plomb ou en cuivre, ou bien encore injectés, dans un but de conservation, de solutions minérales, avaient, en brûlant, dégagé des gaz plus ou moins dangereux et laissé après la combustion des substances toxiques qui avaient adhéré aux parois du four et pénétré dans le pain pendant et après le cuisson.

Le conseil municipal, ému de la révélation de ces faits, chargea le préfet de police d'aviser au moyen d'en éviter le retour. L'affaire fut soumise au conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine, et c'est sur sa proposition que vient d'être rendue l'ordonnance que nous signalons plus haut, et dont tout le monde comprendra l'importance.

Un meurtre vient d'être commis à Thiviers (Dordogne), dans les circonstances suivantes :

Dimanche, vers onze heures du soir, trois jeunes gens, sortant du bal, stationnaient sur une route, à l'entrée de la ville, attendant quelques jeunes filles qu'ils se proposaient d'accompagner, lorsque survint un quatrième individu, porteur de deux fusils en bandoulière, qui, après avoir échangé quelques propos insignifiants avec les trois jeunes gens, continua sa route; mais, à peine avait-il fait quelques pas, que, sans provocation aucune, il se retourna, arma un de ses fusils et tira sur le groupe qu'il venait de saluer un instant auparavant.

Le coup fit balle et tua raide le nommé Guillaume Robert, âgé de vingt-deux ans, ouvrier menuisier, qui se trouvait au milieu de ses camarades et les tenait sous le bras. M. le docteur Lacombe fut appelé sur le champ, mais il put seulement constater la mort du malheureux jeune homme, et, d'après l'ordre de M. le juge de paix, le cadavre fut transporté à l'hospice de Thiviers.

Sur les indications qui lui furent données, la gendarmerie, aussitôt prévenue, se mit à la poursuite du meurtrier, qui fut arrêté la nuit même du crime, vers trois heures du matin, au moment où il arrivait à son domicile.

Le coupable a fait des aveux complets. Il croyait, dit-il, que les trois jeunes gens voulaient le suivre pour lui faire un mauvais parti et il ne tira sur eux que pour les intimider, mais sans chercher à les atteindre.

Ce triste événement a douloureusement impressionné la population de Thiviers.

Les aventures de Bizar

De Cahors à l'île des Pins.

Île des Pins, le 4 novembre 1875.

Monsieur le ministre,

Que Votre Excellence me pardonne la liberté que je prends de lui faire la déclaration suivante, laquelle, confiant dans sa bienveillance et sa sollicitude, j'ose soumettre à son indulgence.

Je n'ai jamais, de près ou de loin, pris part à l'insurrection parisienne. Je n'ai jamais également manifesté la moindre opinion politique, car je suis absolument neuf sur ces choses-là, et je ne désire aucunement y être initié. Que Votre Excellence me permette de lui développer les preuves qui lui feront connaître quelles circonstances m'ont amené où je suis. D'abord, voici mes nom et prénoms : je m'appelle Bizar (Jean-Joseph-Eloi). Je suis né le 25 juin 1850, à Figeac. Mon père, Bizar (Jean), était instituteur communal. Il est décédé le 18 septembre 1869. J'étais alors à Rome, où je servais dans les zouaves pontificaux, ce qui prouve suffisamment que je ne puis être communal.

Ma mère m'adressa une lettre dans laquelle elle désirait mon retour. Je revins au plus tôt. Je restai avec ma mère jusqu'au 26 août, jour où je m'engageai comme volontaire, pour la durée de la guerre, dans le 8^e bataillon de chasseurs à pied. Je fis la campagne dans l'armée de la Loire. J'assistai à Coulmiers le 9 novembre, à Patay le 1^{er} décembre, et enfin le 2 décembre à Lagny, où je fus blessé et fait prisonnier sur le champ de bataille.

Ma captivité se passa d'abord à Stralsund, ensuite à Erfurth, où j'arrivai le 23 avril 1871. J'en repartis le 8 juin, pour être rapatrié. J'arrivai à Lunéville, où l'on me dirigea sur Lyon; puis j'allai demeurer avec ma mère. Je repartis ensuite pour Cahors et enfin pour Paris, où je fus arrêté le 31 janvier 1872. J'appris que j'étais condamné à un mois de prison, pour absence illégale du 8^e chasseurs, puis que j'allais être escorté jusqu'à Cahors, pour me remettre entre les mains du commandant du dépôt de recrutement.

C'est alors que je conçus le plan qui m'a mis où je suis. Je résolus donc de me tirer des mains des gendarmes, parce que l'idée de me voir ainsi escorté dans mon propre pays, cette idée, dis-je, me traitait et, malgré cela, j'arrivai la nuit à Cahors. Je me

nissa facilement conduire à la gendarmerie, parce que personne ne me reconnut. Je m'évadai, je vagabondai. Enfin, arrêté en Tarn-et-Garonne, je déclarai m'appeler Louis Thomas, né à Lille (Nord), et avoir fait partie de la Commune. Le 19 juin 1873 j'étais condamné par le 17^e conseil de guerre à la déportation simple, et le 14 janvier 1873, je partis pour l'île des Pins.

Le signataire terminait sa supplique par la demande d'une enquête. — L'enquête eut lieu ; les renseignements fournis par la lettre furent reconnus exacts.

Le gouvernement s'empressa de rapatrier Bizon, dit Thomas.

Jeudi, l'ex-déporté assistait, dans la salle des séances du 3^e conseil de guerre, au défilé des témoins convoqués pour établir son identité.

Ils étaient une demi-douzaine environ, divisés en deux catégories : *primo*, ceux qui ne reconnaissent pas Thomas ; *secundo*, ceux qui reconnaissent Bizon.

Ceux qui reconnaissent Bizon ont convaincu les juges que Bizon n'était pas Thomas. Ceux qui ne reconnaissent pas Thomas ont achevé de démontrer que Thomas n'était point Bizon.

De quoi le conseil, sur les réquisitions de M. le commandant Romain, a donné acte à l'unanimité.

Une grâce du chef de l'Etat rendra sans doute à Bizon la liberté.

Le tribunal de commerce de Marseille a, par un jugement consacré le principe qui établit « qu'un objet volé ne cesse pas d'appartenir à la personne qui en a été dépossédée : » Un industriel de notre ville à qui huit obligations de la compagnie des Messageries maritimes avaient été volées, les trouva, un beau jour, entre les mains d'un agent de change. Il poursuivit cet agent de change devant le tribunal de commerce, lui demandant la restitution des obligations. Celui-ci les avait acquises régulièrement de la Société Marseillaise. Malgré cela, il a été condamné à rendre les obligations à leur propriétaire, ou, à défaut, à lui en payer la valeur, y compris le montant des coupons échus pendant qu'il avait ses titres.

Le Temps annonce la découverte d'une nouvelle petite planète :

L'histoire de cette observation est assez curieuse. Les deux frères Henri avaient passé la nuit à observer Mars, afin de saisir le moment où son satellite allait disparaître dans l'ombre de la planète.

Mais Mars s'est assez éloigné déjà de la Terre pour que cette observation ne puisse réussir sans un ensemble de conditions particulières. Ils allaient se retirer, un peu dépités d'avoir perdu leur temps, lorsque Prosper jette un dernier regard sur le ciel. Ils aperçoivent un petit point lumineux qui n'était pas sur la carte. La 177^e planète (si nous ne nous trompons pas de numérotage) était née.

Il s'est produit, cette année, dans le bassin d'Arcachon, un fait assez singulier sur les huîtres : ces mollusques présentent une nuance, violacée, tant sur la nacre intérieure de leur coquille que dans les lobes de leur manteau ; cette nuance, qui avait paru étrange tout d'abord, s'explique cependant bien naturellement.

L'eau de mer renferme, à l'état de solution intime, des chlorures de sodium, des bromures et des iodures dans des proportions qui s'accroissent singulièrement par l'évaporation, quand les pluies ne viennent pas donner un peu d'eau douce à celle de la mer ; or, depuis plus de deux mois, il n'a pas plu dans le bassin d'Arcachon ; la salure des eaux y est extrême. En outre, les organes des huîtres sont doués d'une grande facilité d'assimilation de l'iode qui se trouve actuellement en plus grande quantité dans les eaux du bassin.

Aussi, sont-elles plus grasses, mieux en chair cette année que les précédentes ; quand la saison des pluies va venir, les eaux du bassin reprendront leur mixture normale et les huîtres perdront peu à peu cette teinte violacée qui les rend, du reste, si attrayantes, et l'on peut dire si salutaires, grâce au principe qui en est la cause.

UNE BANDE DE FAUSSAIRES.

Le police vient de mettre la main sur une association de faussaires qui s'appropriait à inonder la place de Paris de faux titres égyptiens. Ces titres, ont le sait, se tirent actuellement à l'imprimerie Chaix, et c'est un ouvrier n'appartenant pas à la maison, mais pris comme auxiliaire, qui aurait soustrait un certain nombre de ces titres. Aidé de trois individus d'origine italienne, demeurant dans le 9^e arrondissement, D..., l'ouvrier en question, aurait essayé d'émettre les titres faux à Paris et à Londres. Ils avaient réussi, notamment, à vendre à la maison de banque G... et W... un titre de cinquante actions représentant une somme de 25,000 francs. Mais les banquiers prudents n'avaient consenti à acheter qu'à soixante jours de date. Bien leur en prit, car, s'ils touchèrent au Comptoir d'escompte les 625 fr. montant du coupon, ils furent bientôt avisés que le titre ne valait rien ; il n'était, en effet, revêtu d'aucun numéro, ni d'aucune estampille. Plainte fut portée contre les vendeurs et dès le soir ils étaient arrêtés. Une enquête judiciaire est commencée sur les antécédents de ces quatre individus qui ne paraissent pas en être à leur coup d'essai.

Ils sont en ce moment à Mazas.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 3 au 10 novembre.

Naissances.

Combebias, Pierre, au Peyrat.
Rosiers, Jean, à Saint-George.
Desprat, Marie, à Labarre.
Couderc, Emile, rue des Elus.
Besse, Antoinette, rue Nationale.

Mariages.

Brouzès, Augustin, et Fourlet Marie.
Contival, Jean, et Couyba Virginie.
Roques, Jean, et Bonet Marie.

Décès.

Larrieu, Jaques, chapelier, 56 ans, à St-Georges.
Castagné, Charles-Marie, 40 jours, à St-Georges.
Luc, Antoine, cultivateur, 45 ans, rue Lacoste.
Pouzergues Jeanne, 87 ans, Boulevard Sud.
Lacarrière, Marguerite, journalière 88 ans, hospice.
Laucou, Catherine, 43 ans, rue Donzelle.

CALENDRIER DU LOT. — Novembre.

JOURS	SAINTS	FOIRES.
11 Diman.	s Martin, évêq.	
12 Lundi.	s Martin, pape.	Sonac, Nadailhac, Albas, Pomarède, St-Martin-de-V., St-Martin-Labouval, Touzac, Brengues, Souceyrac Labastide-Murat, Miers.
13 Mardi.	s Stanislas.	Floressas.
14 Mercr.	ss Patrons.	Fontanes, Montcuq, St-Cirq-Lapopie, Gréalou, Martel.
15 Jeudi.	se Gertrude.	Cours, Promilhanes, Cornac, Figeac, Rudelle.
16 Vend.	s Nemphe.	Cremps, Prayssac.
17 Samedi.	s Grégoire T.	Gigouzac, Espédaillac, St-Projet, Vayrac.

Lunaisons du mois de Novembre.
 N. L. le 5, à 8 h. 57 du matin.
 P. Q. le 12, à 11 h. 54 du soir.
 P. L. le 20, à 10 h. 29 du soir.
 D. Q. le 27, à 10 h. 15 du soir.
 Les jours diminuent de 1 h. 20 m.

Pour la chronique locale : A. Layou.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot.)

Paris, 8 novembre, minuit.

Hier soir, à 9 heures, les députés des divers groupes de la droite du Sénat, savoir MM. le maréchal Canrobert, Daru, Bocher, de Kerdel, de Lareinty et d'Espéilles se sont rendus au palais de l'Élysée et ont porté au maréchal de Mac-Mahon l'assurance formelle qu'il pouvait compter sur la majorité du Sénat, pour la défense énergique du pays et de la société.

Le maréchal a répondu :

« La démarche que vous faites auprès de moi me prouve que j'avais raison de compter sur l'appui du Sénat pour la politique conservatrice, qui est, vous le savez, la seule que je puisse suivre. » (Havas.)

Versailles, 9 nov., 7 h., soir.

On assure qu'un nouveau ministère de droite sera constitué pour mercredi prochain, et se présentera devant le Sénat. — Sous réserves.

Versailles, 9 nov., 7 h. 30, soir.

Le récit transmis à la presse que l'Agence Havas, et par les soins du ministère actuel, de l'entrevue que les députés de la droite du Sénat ont eue hier avec le président est inexact, dit la France.

En réalité, le « Maréchal » aurait déclaré qu'il était prouvé à ses yeux par les premiers

actes du Sénat que le cabinet actuel n'a plus la confiance de la Chambre haute « mais comme le public pourrait croire que ce manque de confiance vise le chef de l'Etat lui-même, il devient nécessaire à ses yeux de faire la situation nette en constituant un ministère nouveau avant mercredi.

Donc, un autre cabinet de droite se présentera mercredi devant le Sénat et demandera un vote de confiance, « indispensable, suivant le Maréchal, pour dissiper toute incertitude. »

Versailles 9 novembre, 8 h. soir.

M. Bocher fait démentir ou plutôt rectifier la note Havas : les députés de droite n'auraient pas dit au Maréchal qu'ils défendraient quand même sa politique, mais seulement que la décision prise par les constitutionnels était dirigée contre le ministère de Broglie et non contre lui.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot.)

Paris, 10 nov., 3 h. soir.

Les journaux consacrent leurs principaux articles à la résolution du parti constitutionnel de ne pas soutenir le ministère.

Tous les bruits sur diverses combinaisons ministérielles sont erronés. Rien d'arrêté encore, mais on considère l'ancien cabinet comme absolument écarté ; il disparaîtra la semaine prochaine, après la discussion et le vote de la Chambre sur ses actes.

La Chambre continue de procéder à la validité des élections contre lesquelles il n'y a pas eu de protestations.

Bourse de Paris

Cours du 10 Novembre.

Rente 3 p. %..... 70.50
 — 4 1/2 p. %..... 98.75
 — 5 p. %..... 105.67 1/2

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 9 nov	CLOTURE précédente
Banque de France.....	5.060	3.035
Crédit foncier.....	645	645
Orléans-Actions.....	1.030	1.030
Orléans-Obligations.....	330 50	329 50
Suez.....	690 50	690
Italien 5 %.....	71 62	71 30

FRUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

10 novembre 1877. (70)

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE.

Première partie.

VXI

PASCAL

Sylvia et Octave n'eurent que le temps de se jeter dans un fourré.

Les trois personnages étaient Lopès, Fernande et Pascal.

Ils se rendaient au bal.

Ils étaient silencieux tous les trois et ils passèrent sans proférer une seule parole.

XVII

LE SECRET DE LOPÈS

— Qu'est-ce que cela signifie ? fit Octave, tressaillant involontairement.

— Que se passe-t-il donc ? demanda Sylvia en relevant le front.

La jeune femme s'était cachée frémis-

Reproduction interdite.

sante sur la poitrine d'Octave ; les trois fantômes étaient passés elle n'avait rien vu !

Octave ne répondit pas ; mais mille pensées agitérent en même temps son esprit.

Il avait reconnu Fernande et Pascal et il se demandait pour quelle œuvre ténébreuse ces deux personnages s'étaient unis à Lopès.

Et tout ce que ce dernier lui avait dit lui revint à la mémoire, il eut peur.

Mais il s'était trop avancé ; Sylvia était là haletante, anxieuse, avide, dont le regard interrogeait son visage avec inquiétude : il fallait couper court à toute explication.

— Que s'est-il passé ? répéta la jeune femme.

— Rien, répondit Octave, un ami de Frank qui se rend au bal ; hâtons-nous, notre temps est précieux, et toute minute de retard pourrait compromettre notre entreprise.

Et en parlant de la sorte, il entraîna Sylvia qui ne demandait plus à réfléchir, et qui eût déjà voulu être bien loin.

A la porte du parc, ils trouvèrent une chaise de poste qui les attendait.

La camériste gagna le siège, à côté du cocher ; Sylvia et son amant montèrent dans l'intérieur.

Puis, sur un signe d'Octave, le cocher fouetta les chevaux, la voiture partit au

galop. Toutefois, à ce moment, et comme si quelque chose d'extraordinaire s'était accompli, un grand cri s'éleva tout à coup du côté de la fête, et l'on entendit comme un vague murmure de voix qui lui répondit.

— Qu'est-ce donc ? dit encore Sylvia en se tournant vers Octave dont le front avait pâli.

— Votre main tremble, Sylvia, répondit évasivement le jeune coulisier.

— N'avez-vous pas entendu.

— Moi ?

— Un cri a été jeté de ce côté.

— N'en croyez rien.

— Pourquoi qu'il n'arrive aucun malheur à cette maison que j'abandonne ?

— Mais que craignez-vous ?

— Je ne sais.

— Aucune catastrophe ne saurait atteindre votre père.

— Oh ! vous avez raison, Octave, et c'est déjà bien assez, n'est-ce pas, de la douleur que je viens de lui causer.

Cependant, la voiture roulait emportée par le galop des quatre chevaux ; bientôt les bruits s'éteignirent sur la route, la nuit les enveloppa de son ombre épaisse, et la voix du cocher troubla seule le silence de la vallée qu'ils traversaient.

Le sort en était jeté ! l'acte était accompli avant quelques heures, toute la capitale devait apprendre que Mlle de Compans

avait fui avec M. Octave Gaudin, son amant !

Mais d'autres étonnements étaient réservés à cette bonne capitale, et la disparition de Sylvia ne devrait être qu'un minime incident de cette journée mémorable.

Il était minuit.

C'était l'heure où le bal avait atteint son complet développement ; les jeunes femmes devenaient plus expansives, les jeunes gens s'enivraient de parfums et de regards ; la valse entraînait les couples plus ardents, il régnait de toutes parts une atmosphère chargée d'émanations voluptueuses qui pénétraient les sens.

La disparition de Sylvia n'avait été remarquée de personne, si ce n'est par Frank que Lopès avait prévenu des projets d'Octave, et qui lui-même avait abandonné le bal presque en même temps que la jeune fille.

Quant à M. de Compans, en n'apercevant ni Sylvia ni le docteur, il avait naturellement supposé qu'ils étaient ensemble, et l'heureux père avait souri en songeant que les résistances de sa fille n'avaient pas tenu plus longtemps contre sa volonté et contre le mérite réel de l'époux qu'il lui offrait.

M. de Compans s'était assis dans le grand salon étincelant de bougies, et son regard souriait avec complaisance à ces groupes gracieux qui tournoyaient aux

accords d'une musique enivrante.

C'était bien véritablement une fête princière.

Il faut avoir pénétré une fois dans ces réunions du monde élégant pour bien comprendre ce que Paris renferme dans son sein de femmes charmantes, ce que la mode sait inventer de toilettes exquises, ce que le luxe sait découvrir de richesses inouïes.

La fête devait se prolonger jusqu'au jour, et l'on eût dit que la nuit devait durer éternellement, tant il y avait d'ivresse dans tous ces regards et d'oubli sur tous ces fronts.

On venait de former un nouveau quadrille.

Un quadrille dans lequel devait figurer Mlle de Compans.

Chacun avait pris sa place, on n'attendait plus que Sylvia, et pour la première fois, à ce moment, on s'aperçut qu'elle avait quitté le bal.

Cet incident n'avait rien de bien inquiétant sans doute ; mais sans qu'il pût se rendre compte du sentiment qu'il éprouvait, M. de Compans sentit son cœur se serrer.

Où pouvait être Sylvia ? que lui était-il arrivé ? pourquoi n'était-elle point là, quand elle ne pouvait ignorer qu'on l'attendait ?

(A suivre).

LE TOUR DU MONDE, *Nouveau journal des Voyages*. — Sommaire de la 879^e livraison. (10 novembre 1877). — Texte: La conquête du Delta du Tong King. Texte inédit par M. Romanet du Cailaux; dessins inédits. — Quinze dessins Th. Weber, H. Clerget et A. Ferdinandus.
Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 258^e livraison (10 novembre 1877). — TEXTE: Le neveu de l'oncle Placide, par J. Girardin. — Le matin, par J. Girardin. — Les ruines de Palmyre, par Et. Leroux. — Les hirondines, par Mme E. Dhoy. — Monduc le Rouge, par Alfred Assolant. — Les silhouettes comiques et indiserètes, par Louis Mussat. — A travers la France, par A. Saint-Paul.
Dessins: A. Marie, Benoist, Sahib, Clerget.
Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE *Illustrée*
Sommaire du numéro d'octobre.
Texte: Partie officielle. — Rapport au président

de la République. — Décret. — Biographie. — M. Hayes, président des Etats-Unis d'Amérique, par L. de Fresnes. — Chronique, par Adelin. — Section anglaise. — Machine à fabriquer la brique, par John Whitehead et Co. — Les chemins de fer à l'Exposition, par J. Brunfaut. — Les travaux, par Victor Favry. — Exposition universelle de 1878. Annexe au règlement général. Gravures: M. Hayes, président des Etats-Unis d'Amérique. — Section anglaise. — Machine à fabriquer la brique. — Les travaux. — Vue de la grotte des jardins de l'Exposition.

Crédit foncier de France

Prêts réalisés en numéraire.
Le Crédit Foncier fait, en numéraire jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres les maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables ne 60 ans, moyennant une annuité, comprenant l'amortissement de 5 fr. 87 c. 0/0 pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 c. 0/0 pour les propriétés rurales.

Les emprunts sont toujours remboursables. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en numéraire ou en obligations foncières 5 0/0, acceptées au pair, quel'en soit le cours.
S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19, rue Neuve des Capucines.

MERRAINS ETRANGERS

B. GAIRARD et FILS à Bordeaux, 68, cours St-Louis, 69, cours Balguerie St-Embergte, quai de Cet; L'Avenir. Maisons à Marseille, Nîmes, pour l'importation à Trieste et Sissek (Autriche). La seule maison qui fasse elle-même, en Autriche, l'achat au producteur et l'expédition de ses merrains. En 1874, 1875, 1876 le chiffre de ses ventes a dépassé 36 millions de pièces. Vente en Gros, Demi-Gros, Détail.

M. FERRARI

Médecin-Dentiste
DU LYCÉE, GRAND SÉMINAIRE, COLLÈGE ET COMMUNAUTÉ RELIGIEUSE DE CAHORS ET DE LA DORDOGNE
A l'honneur de donner avis à sa Clientèle qu'ayant établi une succursale à Périgueux, rue St-Martin, n° 8, on pourra le consulter lui-même, dans son cabinet, à Cahors, rue Fénelon, du 15 au 1^{er} de chaque mois.
M^{me} FERRARI, Dentiste, fera toutes opérations les plus minutieuses de la bouche en dehors des jours indiqués ci-dessus. Non croyons être assez connu pour nous dispenser de tout autre réclame.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

Livret des Familles

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Laytou, le LIVRET DE FAMILLE à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

Eaux minérales lithinées de
ROYAT
SOURCE CÉSAR
Source St-Mart—Source St-Victor
Eaux toniques et reconstituantes: digestions difficiles, goutte, rhumatisme, anémie, chlorose, etc.
Dépôt à Cahors, chez M. St-Sevez pharmacien.

AVIS
CONTOU
BOULANGER
A CAHORS, RUE ST-JAMES
A l'honneur d'informer le Public qu'à partir du 23 Septembre il fera des coques tous les Dimanches.

Sulfurées, sodiques et calcaïques
Eaux-Bonnes
B. Pyrénées. — Saison 15 Mai — 15 Octobre.
Rhume, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme.
Uniques contre la Phthisie pulmonaire.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

LE MONITEUR des VALEURS A LOTS
PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES
Propriété de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT (Société anonyme) au capital de UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS
Siège social, 46, rue Laffitte, Paris.
1 FRANC par AN — Publie immédiatement et exactement la liste officielle des tirages de toutes les valeurs.
Le mieux renseigné et le plus complet de tous les journaux financiers.
On s'abonne à Paris, 46, rue Laffitte.
Nota. — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES
GARNITURES D'ÉGLISES.
DEVANT D'AUTELS
et
SERVANTES

MARTE BLANC
FLEURISTE A CAHORS
Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Églises et de St-Sacrement; Garnitures d'autel or; Frange or et argent; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.
Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.
Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienes.

MALADIES de la VESSIE Guéries par le SIROP de BLAYN aux Bourgeois de Sapin. Ce sirop, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris. 21. et 41. CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE guéries par les SIROP et PATE de BLAYN aux Bourgeois de Sapin et au Baume de Tolu. 1^{er} 50 la B^{te} BLAYN, ph., 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA
boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant: Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent:

100 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 —	10 —
300 —	15 —
400 —	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal L'ILLUSTRATION dont le prix est de 18 fr.

ÉDITION A 2 FRANCS

VICTOR HUGO
HISTOIRE D'UN CRIME

— DÉPOSITION D'UN TÉMOIN —

PREMIÈRE JOURNÉE | DEUXIÈME JOURNÉE
LE GUET-APENS | LA LUTTE

CALMANN-LÉVY, éditeur, rue Auber, 3.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE

ET LA TOILETTE DE PARIS.

LE PLUS BEAU, LE PLUS COMPLET ET LE MEILLEUR MARCHÉ DES JOURNAUX DE MODES.

Bureaux, 25, Rue de Lille PARIS.

La Toilette de Paris a résolu ce problème de donner pour un prix incroyable de bon marché, des renseignements plus complets et plus utiles que les journaux dont l'abonnement est trois ou quatre fois plus coûteux. La Toilette de Paris ne paraît qu'une fois par mois, mais chacune de ses livraisons ne contient que des modèles sortant des premières maisons de Paris, et résumant tout ce qui a paru de plus élégant et de plus nouveau. Ce journal est indispensable aux couturières, modistes, lingères, aussi bien qu'aux dames en général, qui désirent se tenir au courant des véritables modes nouvelles.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION. Commençant par livraison mensuelle: Un numéro de huit pages grand format, orné d'un grand nombre de dessins, une gravure coloriée et une feuille de patrons imprimée grandeur naturelle.
DEUXIÈME ÉDITION. Commençant: Outre les éléments de la première édition, un patron découpé en grandeur naturelle, d'une des toilettes représentées par les gravures.

UN AN 6 FRANCS

UN AN 12 FRANCS

La modicité du prix d'abonnement ne permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.
Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat poste à l'ordre de M. le directeur de la Toilette de Paris.

Un numéro spécimen est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale, à l'administration de La Toilette de Paris, 25, RUE DE LILLE, PARIS.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS:

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale: Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Depuis vingt-deux ans, le Journal du Dimanche tient le premier rang parmi les publications illustrées! Les plus grands écrivains contemporains ont apporté leurs concours à sa rédaction, et les dessins des meilleurs artistes en ont embelli le texte.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-sept volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.
id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX: Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

LE TÉLÉGRAPHE

SEUL JOURNAL

QUOTIDIEN PARISIEN DE 7 h. DU SOIR, EXPÉDIÉ PAR LES TRAINS RAPIDES

Publie 24 heures avant les autres journaux de Paris:

Le Compte-rendu des séances du jour des deux Chambres
Les dernières Nouvelles politiques. Les informations parisiennes. Le cours de 5 h. 30 de la Bourse de Londres.

L'intérêt que les lecteurs portent aux séances de la nouvelle Chambre rend le TÉLÉGRAPHE un journal indispensable.

On s'abonne à Paris, rue Coq-Héron, 5, et chez tous les libraires
4 mois, 4 fr.; — 3 mois, 12 fr.; — 6 mois, 24 fr.; — 1 an, 48 fr. — Un numéro 15 c.

GUERRE
AUX AFFECTIONS NERVEUSES
GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE
en faisant usage constant de la

Plus de névralgies

Plus de maux de tête

ELECTRO BAGUE VOLTAÏQUE
BREVETÉ
S.G.D.G.
ANTI-RHUMATISMALE

C'est la
PILE ELECTRIQUE PRATIQUE
mise à la portée de tout le monde.

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijou-tier-opticien, boulevard Nord.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON
FLEURISTE

Galerie de Fontenille
boulevard Nord, à CAHORS.
Grand assortiment de Bouquets d'église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour Bouquets de fêtes votives; Bouquets et devant d'autel brodé or.

TABLEAU DES DISTANCES

louvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX: 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.